

RAPPORT N° 536 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 22 MARS 2026

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 14 au 21 mars 2026. Il documente les cas de violations des droits de l'homme commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, une (1) personne a été assassinée dans la province de Gitega.

Le rapport dénonce également le cas d'une (1) fillette qui a été violée dans la province de Burunga.

1. Violation du droit à la vie

- Le samedi 14 mars 2026, dans la matinée, le corps sans vie d'un jeune adolescent identifié sous le nom de Cédric Irankunda, âgé de 14 ans, a été retrouvé sur la colline de Kanyonga, dans la commune et province de Gitega.

Selon des témoins oculaires, le corps de Cédric Irankunda a été découvert dans une petite brousse et présentait des blessures, particulièrement au niveau des membres inférieurs. Des habitants de la colline de Kanyonga indiquent que le jeune garçon était porté disparu depuis le 12 mars 2026. Les circonstances de ce décès demeurent obscures.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête immédiate et approfondie afin d'identifier les auteurs du crime et de les punir conformément à la loi.

2. Violence basée sur le genre

- Le dimanche 15 mars 2026, dans la journée, une enfant de 5 ans dénommée Joyeuse Inyishu a été violée par un individu non encore identifié au domicile de ses

parents situé sur la colline de Nyagasaka, zone de Buruhukiro, commune de Rumonge, dans la province de Burunga.

Selon des voisins de la victime, l'enfant a été retrouvé en pleurs seule à la maison au moment où ses parents vauquaient aux travaux champêtres. Ils ont alors inspecté l'enfant et remarqué des traces de sang sur ses vêtements et au niveau des ses parties intimes. La victime a été immédiatement conduite au centre de santé de Nyagasaka pour une prise en charge médicale, mais les circonstances de même que l'auteur de cette agression sexuelle restent à déterminer.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête immédiate et approfondie pour identifier et arrêter l'auteur de ce viol afin qu'il soit traduit en justice et puni conformément à la loi.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.